THERAPIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

OBJECTIFS

- Articuler à la pratique clinique les apports théoriques des auteurs classiques de l'enfance et de l'adolescence.
- Connaître les apports théoriques des cliniciens contemporains de l'enfance et de l'adolescence.
- Se familiariser avec les apports récents concernant la clinique du pré- et du périnatal.
- Acquérir ou compléter une formation de base sur la psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent et sur les enjeux des liens avec leur environnement pour s'orienter dans sa pratique.
- Acquérir une capacité réflexive sur sa pratique et sur sa clinique en tenant compte de la dimension éthique et de ses particularités dans une pratique avec l'enfant et l'adolescent.

Cette formation a lieu :
> Du 4 janvier 2024
au 30 mars 2024

Formation à distance, en visioconférence.
12 élèves maximum

14 jours de formation,
soit 40 heures de cours.
Planning au verso

Tarifs du cursus :
Au comptant : 996,00 € TTC
En 4 mensualités : 249,00 € TTC
En convention : 1 295,00 € HT (*)
(*) Assujetti à la TVA pour les entreprises et organismes de financement

RECONNAISSANCE

Les cours oraux sont déclarés au Rectorat de Versailles, au titre d'Etablissement privé d'enseignement supérieur libre

N° de déclaration Rectorat : 0952166N

N° de déclaration d'activité au titre de la formation professionnelle : 11 75 54354 75



Prérequis

- Avoir suivi la formation CNPG « Cours d'introduction à la psychologie clinique et à la psychopathologie » ou avoir une formation ou des acquis équivalents.

Destinataires

- Professionnels accompagnant un public de bébés, d'enfants ou d'adolescents : médecins, psychologues, paramédicaux, travailleurs sociaux, intervenants socioéducatifs et médicosociaux.

Durée

- Formation de 40 heures en Visioconférence

Délai d'accès

- L'inscription à une session est possible jusqu'à 2 semaines avant le début de la session de formation.

Méthodes mobilisées

- Exposés, vignettes cliniques, analyse de la pratique

Modalités d'évaluation

- Evaluation terminale : un écrit et une soutenance orale de l'écrit

Accessibilité

- La formation est proposée en visioconférence, elle est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Tarifs

- En financement personnel : 996,00 € TTC
- En Convention (entreprise ou organisme) : 1 295,00 € HT

suite

FORMATION ENPSYCHOTHERAPIE

CNPG Formation – 48 rue de Marseille – 60590 FLAVACOURT – Tél./ Fax : 01.44.34.23.23 / 32 – formation@cnpgconseil.com

Code : COTEA

THERAPIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

suite…

Module 1 : Approche clinique du bébé – 10 heures

- Enjeux psychiques de la grossesse, de l'accouchement et du post-partum
- Développement fœtal et psycho-affectif précoce
- Psychopathologie du bébé
- Dépendance, parentalité, et enjeux des consultations parents-bébé

Module 2 : Approche clinique de l'enfant – 12 heures

- Développement psycho-affectif de l'enfant
- Psychopathologie de l'enfant et enfant-symptôme de la famille
- Transitionnalité et jeu
- Problématiques éducatives et scolaires et guidance parentale
- Clinique de l'enfant en situation de handicap moteur, mental et/ou psychique

Module 3 : Approche clinique de l'adolescent – 12 heures

- Enjeux identitaires et remaniements de la sexualité infantile
- Rapport au corps à l'adolescence
- Clinique de l'agir : transgressions, passages à l'acte, conduites à risque
- Psychopathologie de l'adolescence et la question du normal-pathologique
- Errance adolescente

Module 4 : Méthodologie – 6 heures

- Analyse de situations cliniques amenées par les participants

Préparation à l'écrit et à l'oral d'évaluation de la formation

PLANNING 2024

En visioconférence - 14 jours de formation
soit 40 heures de formation

Janvier	**04** 18h-20h	**06** 10h-12h	**13** 10h-13h	**18** 18h-21h	2024
	20 10h-13h	**27** 10h-13h			
Février	**01** 18h-20h	**10** 10h-13h	**15** 18h-20h	**17** 10h-13h	
Mars	**09** 10h-13h	**14** 18h-20h	**16** 10h-13h	**30** 10h-13h	

Les 4 et 6 janvier = 2 heures de cours
Autres journées = 3 heures de cours

Formation dispensée par Mme Sophie Mignot :

- Psychologue Clinicienne
- Formatrice à l'Ecole Supérieure de Praxis Sociale de Mulhouse
- Chargée d'enseignement à la Faculté des Sciences du Sport à l'Université de Strasbourg
- Formatrice à l'Ecole Supérieure Européenne de l'Intervention Sociale de Strasbourg
- Chargée d'enseignement à la Faculté de Psychologie à l'Université de Strasbourg
- Master 2 de Psychopathologie, Psychologie Clinique et Psychanalyse - Université de Strasbourg
- DU Bases conceptuelles des psychothérapies analytiques (auditeur libre) - Université de Strasbourg
- DU Voix et symptômes. Psychopathologie et clinique de la voix - Université Paris 7 Diderot
- DU Clinique psychopathologique contemporaine au regard des concepts kleiniens - Université Paris 7 Diderot

CNPG Formation – 48 rue de Marseille – 60590 FLAVACOURT – Tél./ Fax : 01.44.34.23.23 / 32 – formation@cnpgconseil.com

FORMULAIRE D'INSCRIPTION
Thérapie de l'enfant et de l'adolescent

PARTICIPANT

❑Mlle ❑ Mme ❑ M. Prénom : ..... Nom : .....

Fonction : .....

Adresse : .....

.....

Tél. : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| e-mail : .....

ENTREPRISE

Responsable formation

❑Mlle ❑ Mme ❑ M. Prénom : ..... Nom : .....

Fonction : .....

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Tél. : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| e-mail : .....

Fax : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| N° Siret : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

FORMATION

Titre – Cours en Visioconférence	Dates	Financement Personnel		Entreprise ou organisme HT
		au comptant	en x mensualités	
❑ Thérapie de l'enfant et de l'adolescent [**COTEA**]	❑ Du 04 janvier 2024 Au 30 mars 2024	❑ 996 € TTC	❑ 4 x 249 € TTC	❑ 1 295 € HT(*)
❑ Gestion du stress et des émotions [**COGSE-KT**]	❑ Du 04 octobre 2023 au 07 février 2024	❑ 900 € TTC	❑ 5 x 180 € TTC	❑ 1 170 € HT(*)
❑ Thérapeute en Relation d'Aide [**COTRA**]	❑ Du 10 octobre 2023 au 07 mai 2024	❑ 2 310 € TTC	❑ 6 x 385 € TTC	❑ 3 003 € HT(*)

↳*Cocher la formation désirée*

(*) Assujetti à la TVA pour les entreprises et organismes de financement

FACTURATION

Etablissement à facturer, si différent : .....

.....

Pour toute inscription ferme, nous retourner **le bulletin d'inscription dûment rempli et signé, accompagné du règlement (et CV à contact@cnpgconseil.com).** Les inscriptions ne seront prises en compte qu'assorties de leur règlement complet (choisir la formule de paiement).
En cas d'abandon ou de désistement 2 semaines avant le début des cours, le montant total de la formation reste dû.

CACHET ET SIGNATURE DE L'ENTREPRISE

Date :___ / ___ / _____

REGLEMENT à titre personnel

❑Ci-joint la somme de : .....€

Par : ❑ chèque ❑ espèces ❑ virement

Chèque : *possibilité de paiement en x mensualités*

❑ Ci-joint ..... chèque(s) de .....€
(dont 1 encaissé à l'inscription et l'autre déposé le mois suivant)

REGLEMENT professionnel (*en convention*)

❑ Le règlement sera effectué par un OPCA, soit : .....€ +TVA
❑ Le règlement sera effectué par mon entreprise, soit :.....€ +TVA

Chèque à l'ordre de CNPG CONSEIL RH

SIGNATURE DU PARTICIPANT

Date :___ / ___ / _____

CNPG CONSEIL RH
RCS PARIS 518 837 729 00038 – Code NAF 7022Z
N° déclaration d'activité de Formation : 11 75 54354 75
N° TVA Intracommunautaire : FR80 518 837 729
28 rue de Londres – 75009 PARIS
Tél. : 01 44 34 23 23 – Fax : 01 44 34 23 32
Web : www.cnpgconseil.com / www.cnpg-formation.com/

Pour nous le transmettre :

Par fax **01 44 34 23 32**
Par courrier : **CNPG Formation**
48 rue de Marseille – 60590 FLAVACOURT
Par mail : formation@cnpgconseil.com

Voir au verso les conditions générales de ventes

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les formations s'inscrivent dans le cadre de l'article L.6313-1 du Code du Travail. L'effectif maximal est de 15 participants pour les formations inter courtes et 20 pour les formations inter longues.

MODALITES D'INSCRIPTION

Formations inter-entreprises courtes (≤15 jours) :

L'inscription du (des) stagiaire(s) est prise en compte dès réception du bulletin d'inscription daté, cacheté et signé par l'Entreprise. Pour les individuels, le paiement du montant total du stage est exigé à l'inscription.

Formations inter-entreprises longues (>15 jours) :

L'envoi du dossier de candidature est accompagné des frais de dossier non remboursables en cas de non admission ou désistement. L'inscription au stage est conditionnée par la validation du dossier de candidature et est prise en compte dès la signature de la convention ou du contrat de formation professionnelle, accompagné(e) d'un chèque d'acompte de 25 % du coût total de la formation.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Formations inter courtes : dès la réception du bulletin valant convention de formation simplifiée, un courrier d'accusé de réception vous est adressé. Une convention peut être adressée sur demande.

Formations inter longues : dès validation du dossier de candidature, nous vous adressons la convention de formation ou le contrat de formation professionnelle en deux exemplaires, dont un est à nous retourner.
Dix jours avant l'ouverture de stage, vous recevez une convocation qui précise les éléments pratiques.
En fin de formation, une attestation de formation ou certificat/ diplôme (pour les formations concernées et en cas de réussite) est remis(e) à chaque participant. L'attestation de présence est envoyée à l'entreprise avec la facture (valant convention de formation simplifiée pour les formations inter courtes).

MODALITES FINANCIERES

CNPG Formation n'est pas assujettie à la TVA pour les particuliers.
Ces prix comprennent la documentation remise à chaque stagiaire.

- **Par l'entreprise**
  Les frais de formation sont payables à réception de la facture.
- **Par un particulier**
  Les frais de formation sont acquittés conformément à l'échéancier annexé au contrat de formation professionnelle.
- **Par un OPCO**
  L'entreprise (ou le stagiaire) s'engage à faire toutes les démarches préalables nécessaires auprès de son organisme financeur ou OPCO. Si CNPG Formation Continue n'a pas l'accord de prise en charge à l'ouverture de la formation ou en cas de refus de paiement pour absence ou défaillance du stagiaire, l'entreprise ou le stagiaire est redevable de tout ou partie de la facture qui lui sera adressée directement. En cas de défaillance du stagiaire, le montant ne pourra pas être imputé sur le budget formation.

Conditions de règlement : à réception de la facture éditée à l'issue de chaque session de formation par chèque à l'ordre de CNPG FORMATION ou par virement bancaire à BRED Gisors - Banque 10107 – Guichet 00382 – N° compte 00010056737 - Clé RIB 38 - IBAN FR76 1010 7003 8200 0100 5673 738 – Code Bic BREDFRPPXXX.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Annulations - reports du fait de CNPG Formation Continue
Dans le cas où le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant, CNPG Formation Continue se réserve le droit d'annuler ou de reporter le stage 10 jours ouvrés avant le début du stage.
CNPG Formation se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.
En cas de pandémie, épidémie, catastrophe naturelle ou grève, nos cours oraux peuvent être amenés à un report ou éventuellement être animés en visioconférences.

Annulations - reports du fait de l'entreprise ou du stagiaire
Pour toute demande d'annulation avant le début de la formation, l'entreprise ou le stagiaire doit adresser un courrier ou un fax à CNPG Formation Continue dans un délai de 10 jours ouvrés. Passé ce délai, CNPG Formation Continue facturera un dédit à titre d'indemnité selon les conditions suivantes :

Formations inter courtes

- 50 % du coût total de la formation dans un délai compris entre 6 et 9 jours ouvrés avant le début de la formation.
- 100 % du coût total dans un délai inférieur ou égal à 5 jours ouvrés avant le début de la formation pour toute formation commencée.

Formations inter longues

- 25 % du coût total de la formation dans un délai compris entre 1 et 9 jours ouvrés avant le début de la formation.
- 100 % pour toute formation commencée.

Ces sommes ne sont pas imputables sur le budget Formation Continue (à l'exception des journées de formation suivies).

DIFFERENDS EVENTUELS

Le Tribunal de Paris est seul compétent pour régler les litiges et la loi applicable est la loi française.